

# VAUDEVANT

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 6 avril 2021.

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps- Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Laëtitia Bourjat) - Mathilde Bourret (pouvoir à Romain Serpenet) - Michel Duclos (pouvoir à Françoise Deschamps) - Denis Mandon (pouvoir à Laëtitia Bourjat)- Simon Rosant (pouvoir à Marc Bourdon)

Réunion sans public, compte tenu du contexte sanitaire (Covid et confinement) tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00 ;

Monsieur Romain Serpenet est désigné secrétaire de séance.



### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 23 mars 2021 est adopté.

## 1. Coordination générale

Élections départementales et régionales :

Les élections régionales et départementales auront lieu le 20 et 27 juin prochain.

Demandes de subvention : Mme le maire rappelle les différentes demandes de subventions en cours ainsi que les montants de subventions déjà accordés pour chaque projet en cours.

## 2. Finances

Vote du taux des taxes locales 2021 :

Les recettes fiscales de Vaudevant situent la commune dans la fourchette basse des communes de la même strate démographique et loin des taux moyens départementaux. (exemple, TF, Bozas, , Colombier , Arlebosc et TFNB Bozas , Colombier Arlebosc )

Ces taux pour Vaudevant n'ont pas évolué depuis 2017 et la taxe d'habitation (TH) est désormais figée.

L'effort fiscal de notre commune est trop faible par rapport à la moyenne départementale des communes de la même strate démographique (données DGFIP N-2 : 2019).

Notre commune ne peut donc plus être éligible, en raison de ce critère, à une subvention du Département (fonds de solidarité 2<sup>ème</sup> part).

Il paraît donc souhaitable d'augmenter les taux concernant le foncier bâti et le foncier non bâti (FB et FNB) dans des propositions très raisonnables.

Il est donc proposé de porter les taux 2021 à 13,93 % pour le FB et à 53,82% pour le FNB.

Le produit fiscal attendu au budget principal pour l'exercice 2021 serait donc de 49 630.00 € contre 47 069 € avec les taux précédents, réparti comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux de base</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	154 149	13.93 %	21 473
<b>Taxe foncière non bâti</b>	16 596	53.82 %	8 932

Soit un produit supplémentaire de 2561 Euros.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de voter les taux d'imposition 2021 suivants :**

<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>13.93 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>53.82 %</b>

(Délibération 2021/0016)

En-cours de la dette : le remboursement des emprunts en cours se terminera en octobre 2021.

Provisions pour risques :

Madame le Maire indique que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux.

Madame le Maire propose s'inscrire au budget primitif au compte 6817 la somme de 509€ correspondant à 15% des restes à recouvrer antérieur à 2019 sur les loyers, arrondi à l'euro supérieur.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide d'inscrire au budget primitif communal 2021 les provisions semi-budgétaires 509.00€ au compte 6817.**  
(Délibération 2021/0015)

### Approbation du budget primitif 2021 :

Madame le Maire présente au le conseil municipal le projet de budget primitif communal 2021 qui s'équilibre ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 241 360.19€

Recettes : 241 360.19€

#### Investissement

Dépenses : 479 100.48€

Recettes : 479 100.48€

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le budget primitif communal 2021.**

*(Délibération 2021/0017)*

### **3. Urbanisme**

#### DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Une DIA a été reçue en mairie le 06 avril 2021, concernant les parcelles cadastrées AE 178, 418, 423, 425, 424, 426, 428, 459, 461 et 463 à Pervençères.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

*(Délibération 2021/0014)*

#### Projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école :

Validation du devis de Geoa pour le projet de création d'une halle aux abords de la salle des fêtes (Plans, DAO des plans et dossier complet pour permis de construire) d'un montant hors taxes de 900€.

### **4. Bâtiments**

#### Toilettes publiques place du jeu de boules :

La rénovation de ces toilettes est étudiée ; la réfection de la toiture par l'entreprise Bourret est programmée pour le mois de juin, des travaux de rafraîchissement (peinture) ainsi que le remplacement des menuiseries sont à prévoir.

Salle des fêtes : la réfection de la toiture par l'entreprise Bourret est également prévue pour le mois de juin. Les travaux de mise en sécurité et conformité sont presque achevés.

Gîte d'étape : le remplacement des radiateurs électriques est en cours par l'entreprise Christophe Peyrard.

Projet de construction à Pervençères : le démarrage des travaux de construction d'une villa sur le terrain communal AE393, est prévu au cours du 2eme semestre 2021.

## **5. Voirie/cimetière**

Le programme de voirie devrait être réalisé avant fin juillet 2021.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer un devis d'un géomètre (Geoa) montant HT de 800 €, concernant une régularisation foncière (chemin du Pigeonnier).

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis de débroussaillage à l'entreprise Astier et celui relatif au curage des fossés à l'entreprise Martial Bourjat.

Les travaux de mise en conformité (exhumation) d'une concession ont été réalisés par l'entreprise Hartinger.

Des travaux de maçonnerie permettant de mettre en conformité une concession ainsi que la réfection du porche situé au-dessus de la porte d'entrée du cimetière seront effectués à partir de fin avril, par l'entreprise Bati'Roche.

## **6. Eau/Assainissement**

Le projet d'extension du réseau d'assainissement (Pervençères et Chazalet) pour lequel Arche Agglo est maître d'ouvrage suit son cours.

## **7. Aménagement urbain**

### Rue des fleurs

Validation de deux devis auprès de l'entreprise Bati'Roche pour finalisation des travaux d'aménagement de la rue des Fleurs (réfection murs en pierre, création marches en pierres, jointement) pour un montant total hors taxes de 2 418.10€.

### Embellissement du village :

Une bascule et trois charrues ont été restaurés par l'employé communal. Ces matériels et objets font partie du patrimoine communal (ancien musée paysan), ils seront installés au cœur du village.

## **8. Information, animation**

### Commission information, animation :

Une réunion est à prévoir pour la mise à jour du site internet, de la page Facebook ainsi que la préparation du prochain bulletin municipal.

La finalisation d'un logo communal est en cours.

Ardéchoise 2021 : la manifestation est annulée pour la 2eme année consécutive, en raison du contexte sanitaire.

## **9. Divers**

La rencontre prévue le 17 avril entre l'exécutif d'Arche Agglo (Président et plusieurs Vice-Présidents) et les élus municipaux est reportée en raison du Covid-19.

Mme le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier d'information reçu concernant le projet d'implantation d'une antenne relais (téléphonie mobile) 4G sur le secteur de Pourchat.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 20 avril 2021